

ECHIQUEUR DE L'ARMAGNAC

10^{ème} Mémorial Gilbert Rouede 24 avril 2022

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Généralités

- Le Club d'Auch Echecs « L'échiquier de l'Armagnac » organise le 23 février 2025 le 10^{ème} Mémorial Gilbert Rouede à la Salle des Cordeliers à Auch.
- Le tournoi est ouvert à tout joueur licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi.
- Le tournoi est homologué rapide FIDE (enregistré sous le numéro 52886)

Article 2 : Règles du jeu et appariements

- Les règles du jeu sont celles actuellement en vigueur
- C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.
- Les appariements se font au système suisse intégral avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.8»
 - (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- Seront appariés pour la 1ère ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.
- Il sera possible de rentrer à la n'importe quelle ronde selon les mêmes règles telles qu'indiquées précédemment.
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge

Article 3 : Déroulement des rondes

- Le tournoi se déroule en 8 rondes à la cadence de 2x15 mn + 3 sec/coup.
- Le délai de forfait est fixé à 10 mns. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.
- On considérera qu'un joueur sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- À la fin de chaque partie, le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque. Les deux joueurs doivent remettre les pièces à leur place.

Article 4 : Horaires

- La clôture des inscriptions est fixée à 9h30.
- La 1ère ronde débutera à 10 heures .
- La remise des prix se déroulera à partir de 17 heures.

Article 5 : Droits d'inscription et liste des prix

- Droits d'inscription : 10€ pour un adulte et 5 € pour un jeune
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant la 4ème ronde.

Article 6 : Classement et attribution des prix

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex-aequos seront départagés au Buchholz Tronqué, puis au nombre de victoires.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Sauf pour le champion du Gers Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 7 : Rappels disciplinaires

- Les téléphones portables doivent être éteints. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

Article 8 : Nom de l'arbitre

- L'arbitre principal est Etienne Join - Arbitre Fédéral Open 1.

Article 9 : Décisions de l'arbitre au cours du jeu

- Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 10 : Droit à l'image

- En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 11 : publication du classement

- Le classement final du tournoi sera affiché avant la remise des prix.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Denis Despaux
Organisateur

Etienne Join
Arbitre

